

Note 20-22

Nous sommes là

Comme vous le voyez, nous continuons d'être là avec vous.

Comme je vous l'indiquais dans une communication antérieure, vous avez un accès direct à quelqu'un de l'équipe au bout du fil au poste zéro du lundi au vendredi à des heures réduites, soit de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Aussi, vous pouvez joindre un membre de l'équipe à son poste, lui laisser un message et elle vous rappellera avec plaisir dans les 48 heures.

Des remerciements

Donc, toute l'équipe continue de travailler à distance avec vous. Permettez-moi ici de les remercier publiquement.

Merci à chacune de vous de traiter la situation au sérieux, la responsable du traitement des plaintes n'a pas eu à intervenir.

Profitez-en pour vous mettre à jour, Suzie et Karine sont là pour vous ☺ Je suis bien fier du document unique au Québec que nous vous avons remis pour vous aider à compléter vos travaux de mise à jour du programme éducatif. Merci à celles ayant travaillé là-dessus.

Soulignons le travail au Québec de toutes celles travaillant encore avec les enfants dans ce contexte. Particulièrement, celles parmi vous qui ont offert le service d'urgence et certaines d'entre vous qui continueront de le faire.

Un dernier merci aussi aux employées des installations qui retravailleront avec les enfants sous peu, après avoir fermé temporairement le service d'urgence, il y a deux semaines, suite à un cas de covid.

Document important du Ministère à l'intention de chacune de vous – urgent svp

Vous trouverez, en pièce jointe, un bulletin d'information provenant du ministère de la Famille, s'adressant à chacune de vous (en pièce jointe 1).

Vous y lirez, entre autres, que :

- La gratuité est maintenue pour les services d'urgence;
- Le Ministère demande aux RSE reconnues subventionnées de fermer temporairement, sauf si elles désirent continuer de recevoir des enfants de parents des services essentiels provenant de leurs milieux ;
- Toutes les RSE reconnues subventionnées recevront leurs subventions intégrales sur la base des ententes de services en vigueur le 13 mars 2020;

Vous avez jusqu'à mardi midi le 31 mars, pour faire un choix de continuer ou de cesser d'offrir le service d'urgence. Manon et Josée sont là au besoin pour vous accompagner.

Si vous décidez, de cesser d'offrir le service d'urgence :

- Veuillez acheminer aux parents œuvrant dans les services essentiels la lettre intitulée *Lettre-parents-relocalises* (en pièce jointe 2).

Si vous décidez de continuer à offrir les services aux travailleurs des services essentiels :

- Acheminez aux parents la lettre intitulée *Lettre-parents-meme-sdg* (en pièce jointe 3);
- Complétez et faire signer les fiches aux enfants qui étaient présents, et ce à partir du 30 mars.

Veillez nous informer de votre décision (certaines d'entre vous m'ont déjà répondu, vous n'avez pas à répondre à nouveau) au cpe-bc@virecrepe.com **au plus tard demain midi**. Celles n'ayant pas répondu seront considérées fermées à compter du 3 avril 2020.

Pour des questions administratives : mpaquet@virecrepe.com

Pour des questions législatives : jleclerc@virecrepe.com

Merci de votre attention!

Martin Demers, directeur général